

L'an deux mille vingt-deux, le 14 du mois de novembre à 18 heures, le Conseil Municipal de Cenon, régulièrement convoqué par courrier en date du 08 novembre 2022, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal à Cenon, sous la présidence de Monsieur Jean-François EGRON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 34
Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de conseillers présents : 27
Nombre de conseillers votants : 33

Etaient Présents : Jean-François EGRON, Michaël DAVID, Laïla MERJOUÏ, Dominique ASTIER, Huguette LENOIR, Jean-Marc SIMOUNET, Fernanda ALVES, Laurent PERADON, Marie HATTRAIT, Hürizet GÜNDER, Alexandre MARSAT, Anne LAOUILLEAU, Max GUICHARD, Patrice CLAVERIE, Seye SENE, Claudine CHAPRON, Marjorie CARVEL, Ingrid LAFON, Anne LEPINE, Jérémy RINGOT, Léa RAINIER, Florence DAMET, Olivier COMMARIEU, Fabrice MORETTI, Jean-Pierre BERTEAU, Fabrice DELAUNE, Christine HERAUD.

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : Cihan KARA ayant donné pouvoir à Monsieur le Maire, Patrice BUQUET ayant donné pouvoir à Monsieur Jérémy RINGOT, Ludovic ARMOËT ayant donné pouvoir à Monsieur Michaël DAVID, Fatiha BARKA ayant donné pouvoir à Madame Laïla MERJOUÏ, Saïd SAÏDANI ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique ASTIER, Philippe TARDY, Yannick POULET ayant donné pouvoir à Monsieur Fabrice MORETTI.

Objet | Convention de partenariat avec les chambres consulaires pour l'évaluation et la redynamisation du Marché de la Ville

Créé en 1973, le marché de Cenon est un marché hebdomadaire organisé tous les mercredis matin de 7h30 à 13h00 sur la place François Mitterrand et qui contribue à la vie locale et commerçante de la ville.

Suite à la délibération 2022-110 portant création d'une Commission Paritaire du Marché Municipal et suite à une réunion de la dite Commission en date du 20 septembre 2022, il a été formulé l'opportunité de pouvoir réaliser une enquête ciblée sur les attentes de la population afin d'accompagner le diagnostic sur les axes d'amélioration du marché de la ville.

Pour ce faire, les chambres consulaires (CCI et Chambre des Métiers) ont été démarchées et ont formulées plusieurs axes de réflexion quant à l'accompagnement de la ville sur l'enquête dans l'objectif de redynamiser le marché de Cenon.

La proposition cible d'abord l'offre commerciale non sédentaire (phase 1) avec des analyses sur le fonctionnement du marché et le comportement d'achats. Ce premier niveau d'enquête sera ensuite complété par une enquête menée auprès des consommateurs (phase 2) directement sur le marché et via les réseaux sociaux. A la suite de ces enquêtes, un atelier pour la mise en place d'un programme d'action sera organisé avec les services de la Ville de Cenon (l'équipe marché et les élus). Cet atelier permettra de faire partager les résultats et les remontées du terrain, de faire émerger des projets dédiés à l'amélioration du marché et un plan d'action dédié à sa mise en œuvre.

Le coût du projet a été évalué pour un montant de 9 500 € et sera inscrit sur le budget 2023 de la Ville.

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu, la délibération n°2022-110 du Conseil Municipal de Cenon en date du 30 mai 2022 ;

Vu, le devis et l'offre d'accompagnement proposée par la CCI et la Chambre des Métiers ;

Considérant le besoin de redynamiser le Marché de la Ville en menant une étude diagnostic ;

Considérant la nécessité de conventionner avec les chambres consulaires en vue de mener le projet à bien :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2022 DELIBERATION N° 2022-184

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par :
33 voix pour
0 abstention
0 voix contre

Approuve le lancement d'une étude diagnostic pour l'évaluation du Marché de Cenon en vue de sa redynamisation ;
Inscrit au budget 2023 le coût du projet pour un montant de 9 500 € ;
Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat et tout document se rapportant à ce projet.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.

Jean-François EGRON
Maire de Cenon

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213301195-20221114-2022-184-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/11/2022

Publication : 21/11/2022

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.